

Le parcours d'une autorisation d'urbanisme

Niveau : Pratique courante

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

Public concerné :

Notaires et collaborateurs

Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Identifier de nouveaux textes et de la jurisprudence relatifs au thème
- Exploiter ces nouvelles règles dans la pratique notariale
- Choisir l'autorisation requise pour tel ou tel projet
- Suivre l'exécution et les modifications de l'autorisation

Contenu :

Identifier les différentes autorisations d'urbanisme : Quelle autorisation pour quel projet ?

- Le permis de démolir, le permis de construire, le permis d'aménager et la déclaration préalable
- Les constructions nouvelles, les travaux sur existants, les changements de destination et de sous-destination
 - Comment appliquer le nouveau régime ?
- Les divisions du sol
 - Déclaration préalable ou permis d'aménager pour créer un lotissement ?

Le parcours administratif de l'autorisation

- Le contenu de la demande et son instruction
 - Comment maîtriser les délais ?
 - Quelles limites aux demandes de pièces complémentaires par l'administration ?

- Le permis tacite : une autorisation à ignorer ?

L'exécution de l'autorisation

- La péremption des autorisations
 - Les contraintes en matière de commencement et d'interruption des travaux
- Le transfert de l'autorisation
- La modification de l'autorisation
 - Que peut-on faire avec un modificatif ?

Les risques pesant sur les autorisations d'urbanisme

- Les règles applicables au retrait des autorisations d'urbanisme
- L'enjeu de l'affichage, les possibilités de régularisation
- Un recours doit-il systématiquement bloquer la vente ?

Etudes de cas

- Quelle autorisation pour l'aménagement du garage en pièce à vivre ?
- Quelles précautions prendre en cas de changement de destination ou de sous-destination ?
- Quels sont les droits et obligations découlant d'une autorisation obtenue tacitement ?
- Quel conseil donner au client qui reçoit tardivement un refus d'autorisation ?

Prérequis

Pas de prérequis exigé, mais des connaissances en droit de l'urbanisme permettraient de suivre la formation avec plus d'aisance.

Le quiz d'évaluation vous servira à évaluer votre niveau.

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le

formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

-

Remise d'une attestation

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation